

Les encombrants ménagers : les bons gestes à savoir.

Comment s'en débarrasser ?

Les déchets encombrants sont collectés 4 fois par an en porte à porte. **Il faut sortir les encombrants la veille au soir.** Lorsque ceux-ci sont sortis après le passage du camion, ils ne seront pas ramassés. Chacun doit vérifier et nettoyer après la collecte.

Quels encombrants sont acceptés ?

Sont ramassés lors de la collecte des encombrants, les biens d'équipements ménagers qui en raison de leurs poids ou de leurs volumes ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères.

Soit uniquement :

Les meubles (lits, commodes, armoires) les matelas, les objets métalliques tels que les cycles, les étagères.

Sont exclus :

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (électroménager, petit équipement électrique, écrans, ampoules basse consommation.)

Les produits liquides

Les fermentescibles (déchets verts, ordures ménagères.)

Les pneus.

Les encombrants issus d'activités industrielles, agricoles et commerciales,

Les plaques de fibrociment (contiennent de l'amiante)

Les déchets de démolition et les gravats,

Les objets ne pouvant être chargés à bras dans le véhicule,

Les portes, fenêtres et portails, et plus largement tous objets issus de travaux dans la maison ou le jardin.

Le grillage et les tôles,

Les barres métalliques d'une longueur excédant 2 m,

Les pièces automobiles.

Sur le périmètre du SMICTOM pour les personnes âgées ou à mobilité réduite ne disposant pas d'un véhicule ils peuvent prendre contact avec le syndicat qui fera passer un véhicule pour la collecte de leurs encombrants.

Bennes déchets verts :

Rappel

Mise à disposition au stade de la commune le premier, troisième et quatrième mercredi de chaque mois, et cette benne repart le jeudi soir de la même semaine.

La benne ne reçoit **que des végétaux (branches, les tailles des haies, pelouse)** sans plastiques ou autres matériaux.

Vous avez des conteneurs pour le tri sélectif vous devez respecter ce tri et aucun objet ne doit être déposé en dehors,

Nous comptons sur votre compréhension pour laisser les abords propres.

SIEGE DU SIMCTOM DE LA BRUYERE

Tous Les déchets électriques et électroniques (l'électroménager, petit équipement électrique, écrans), peuvent être déposés au siège du syndicat de la bruyère les jours ouvrés aux heures d'ouverture ou repris par votre commerçant lors du remplacement d'un équipement.

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SIEGE

Du Lundi au mercredi : 9h - 12 h 30 / 14 h - 17 h

Le jeudi : 8 h - 12 h / 14 h - 18 h

Le vendredi : 9 h - 12 h / 14 h -15 h

Le 1er et le 3em samedi du mois : 9 h - 12 h

DECHETTERIE DES AUCRAIS est ouverte au public:

Pour tous les gravas de construction les objets encombrants (Les portes, fenêtres et portails, et plus largement tous objets issus de travaux dans la maison ou le jardin, Le grillage et les tôles, Les fermentescibles (déchets verts, ordures ménagères) des bennes sont à votre disposition à la déchetterie.

Horaire d'hiver du 29/09/08 au 24/04/2010

Du lundi au vendredi : 9h-11h45 / 14h-16h45 - le samedi : 9h-11h45

Horaire d'été Du 26/04/2010 au 27/09/2010

Du lundi au vendredi : 9h-11h45 / 14h-18h30- le samedi : 9h-12h15 / 13h30-17h30

Le SMICTOM de la Bruyère

Tel 02 31 23 84 63

Mail :smictomdelabruyere@wanadoo.fr

Cd 132a - 14680 GOUVIX